

## Le libre pourra organiser le cours de citoyenneté à sa guise

La tension était vive entre partenaires de la majorité, à la Communauté française, depuis mercredi dernier. Ce jour-là, le Conseil d'Etat signifiait que le décret relatif au cours de citoyenneté crée une différence injustifiée de traitement entre les réseaux officiel et libre. Le décret impose effectivement un référentiel aux écoles

publiques, alors que le libre n'est soumis qu'à un « cadre général ». Le PS en a d'abord déduit de l'avis du Conseil d'Etat que le libre, comme l'officiel, devait créer un cours à part entière. Le CDH a refusé, désireux de disperser les questions de citoyenneté et philo dans les cours existants. Un compromis est intervenu vendredi entre les techniciens

des ministres. Contrairement au projet initial, on élaborera un référentiel commun à l'ensemble des réseaux. Le libre pourra disperser la citoyenneté dans sa grille horaire. L'inspection de la Communauté pourra contrôler, dans le libre, la bonne exécution du référentiel. Cet accord devra être validé lundi par les ministres socialistes. ■

## Citoyenneté : un (quasi-) accord PS-CDH

### ÉCOLE Le réseau libre pourra organiser le cours à sa guise

► Les techniciens PS et CDH ont ébauché un compromis.

► Au contraire de l'école publique, qui organisera un cours à part entière, l'école libre pourra disperser la citoyenneté dans les cours existants.

La Communauté française vient de vivre une (nouvelle) semaine de tensions. Mais les esprits se sont détendus, vendredi, et un compromis a été ébauché à propos du cours de citoyenneté et de philo.

En débat : l'avant-projet de décret, adopté à l'été par le gouvernement PS-CDH, et créant un cours de citoyenneté dans le réseau officiel. Ce cours remplacera l'EPA (le cours de rien) et cela à partir de septembre 2016 au primaire, septembre 2017 au secondaire. Et dans le libre ? La citoyenneté y sera de mise mais selon des modalités différentes.

A l'été, Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, avait proposé que les réseaux soient tous soumis à un même référentiel – texte qui définit les grands objectifs d'un cours. Le PS a refusé parce qu'un référentiel, ça se

discute avec l'ensemble des partenaires, à commencer par les pouvoirs organisateurs. Et parce que les représentants de l'école publique ne souhaitent pas que l'école catholique se mêle de corédiger le référentiel fondant ce cours de citoyenneté auquel l'officiel est si attaché et dont il compte faire un élément spécifique de son enseignement.

Total : le décret parle d'imposer un référentiel aux écoles publiques et de soumettre l'école libre à un « cadre général ». Sur le fond, ça ne change rien. Mais l'astuce a été voulue pour éviter d'impliquer le libre dans l'écriture du référentiel. Las ! Le Conseil d'État a jugé que le décret créait dès lors une différence de traitement injustifiée entre les réseaux (*Le Soir* de mercredi).

De cet avis, le PS en a d'abord déduit que le libre, comme l'officiel, devait créer un cours à part entière. Le CDH a bloqué, soutenu par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), désireux, comme on le sait, de disperser les questions de citoyenneté et philo dans les cours existants – religion, français, histoire, géographie...

Un compromis est intervenu vendredi entre les techniciens

des ministres. Il est proche de ce que préconisaient Milquet et le Segec. Contrairement au projet initial, on élaborera un référentiel commun à l'ensemble des réseaux (à charge pour chaque réseau, ensuite, de rédiger un programme exécutant ce référentiel). Pour Milquet, ceci suffit à lever la différence de traitement qui gênait le Conseil d'État.

#### L'inspection sera mobilisée

Le libre pourra disperser la citoyenneté dans sa grille horaire. L'inspection de la Communauté pourra contrôler, dans le libre, la bonne exécution du référentiel.

On s'en doute : la citoyenneté, dans ce réseau, se logera surtout dans le cours de religion. Ce cours sera inspecté par les inspecteurs de religion s'agissant des éléments liés à la religion et par des inspections mixtes, conjointes, associant les inspecteurs de religion et des inspecteurs de citoyenneté (un corps à créer) pour les éléments liés à la citoyenneté.

Cet accord devra être validé lundi par les ministres PS. Au niveau des techniciens, le compromis a été facilité par la crainte des socialistes qu'un désaccord persistant sur la citoyenneté dans le libre bloque le décret et menace donc ainsi la citoyenneté dans l'officiel. ■